

## COMpte Rendu d'Audience INTERSYNDICALE AVEC LA DÉLÉGUÉE INTERRÉGIONALE

Le 16 janvier 2024, l'intersyndicale Solidaires, FO, CFDT et CGT de la DDFiP du Maine-et-Loire est allée à la rencontre de Mme Guillouet, la Déléguée du directeur général (DDG) pour évoquer les projets immobiliers en cours dans le Maine-et-Loire et principalement à Angers.

La Déléguée s'est montrée à l'écoute des revendications que nous avons portées mais n'a eu de cesse de maintenir sa position de neutralité, nous rappelant les termes de la circulaire Borne. Cette circulaire, comme nous le lui avons précisé, n'est d'application immédiate que dans le cadre des nouvelles constructions immobilières et les opérations de réaménagement. Au cas particulier, elle sert les velléités d'un directeur trop zélé, décidé à inscrire dans ce cadre des réaménagements des services qui en sortent tout juste.

On a très rapidement achoppé sur la question de la vente du bâtiment du boulevard Arnauld.

La DDG préconise que nous nous inscrivions dans le dialogue social pour aviser et mesurer la faisabilité du projet de notre Directeur. Elle a réitéré à de multiples reprises la nécessité de concéder la vente du bâtiment Arnauld, ou plutôt de « ne pas faire d'un pré-requis à l'entrée en discussion la non-vente du bâtiment Arnauld ».

Comment ne pas s'inscrire dans un dialogue tronqué quand le pré-requis de l'administration est précisément la vente du bâtiment Arnauld ?

Preuve s'il en est que ces projets ne sont pas fondés sur un levier énergétique ou un souci de rationalisation des surfaces mais relève bien in fine d'une opération immobilière au profit d'acteurs privés qui lorgnent sur ce patrimoine et sa localisation.

Ce qui est tangible à l'aune de cet échange, c'est que le projet de rationalisation qui nous est présenté comme la quintessence de la démarche éco-citoyenne, et qui opportunément et presque sans faire-exprès libérerait un site entier, est en réalité un tour de passe-passe. On manquerait presque de pragmatisme à ne pas vouloir vendre un bâtiment déjà quasiment présenté comme vide.

Revenons à la genèse du projet :

C'est la vente des biens immobiliers de l'état qui est exigée par la Direction de l'Immobilier de l'État et c'est cet objectif qui est à l'origine de tout ce charivari. Il faut vendre. Point barre !

L'état doit se défaire de son parc immobilier. La doctrine politique est posée.

Dès lors, il ne reste qu'à en faire la déclinaison au niveau local et c'est là qu'interviennent nos fonctionnaires de haut rang zélés dans leurs larges et confortables bureaux.



Donc, dans le Maine-et-Loire, au niveau interministériel dans une obscure commission préfectorale, dans laquelle aucun représentant des personnels n'est convié, un projet de vente d'un bâtiment public est à l'ordre du jour. Et bingo ! c'est un site de la DDFiP, celui du boulevard Arnauld qui a été sélectionné. On peut comprendre que ce site fasse l'objet de velléités de vente : sa localisation et son environnement sont attractifs. C'est en revanche faire bien peu de cas des conditions de travail de nos collègues qui apprécient ce lieu de travail et les conditions qui s'y rattachent. La DDFiP a donc fait cette proposition, alors que le directeur nous dit n'en être pas le promoteur.

Et on nous présente l'optimisation du bâtiment D de la cité administrative comme l'articulation majeure de cet axe de travail quand il n'en est que le moyen de réalisation.

Puis, au gré de nos objections, on nous parle aussi du bâtiment C ; c'est d'ailleurs bien ce que sous-tend le pôle de contrôle fiscal dont Michel Derrac a fait la promotion à la presse, sans ne l'avoir jamais évoqué avec nous.

Face à l'incompatibilité de nos positions respectives, nous exigeons de savoir ce qui se passera si une fois les déménagements actés et le site Arnauld vidé et vendu, la place manque.

Survient alors, par la voix de la numéro 2 de la délégation, Stéphanie Boccou, la réelle surprise de cet échange : « il existe de la réserve de m<sup>2</sup> à l'ESI d'Angers ». Or, cette option n'a, non plus, jamais été évoquée par Michel DERRAC. Et on comprend bien pourquoi, la donne n'est plus tout à fait la même s'il s'agit de s'expatrier à la Roseraie.

On a beau jeu de nous opposer la proximité de la gare avec la cité administrative pour en rajouter à la logique environnementale quand la seule option qui s'apparente à un plan B est bien plus éloignée du centre-ville que ne l'est le boulevard Arnauld, de la gare.

La circulaire Borne dont on conteste qu'elle puisse être d'application légitime modifie le ratio m<sup>2</sup>/agents, mais surtout elle implique de prendre en compte l'ensemble des biens occupés par la DDFiP sur le département.



Ce ratio prend donc en compte des lieux tels que Baugé et Segré préalablement vidés par notre directeur, des services et des agents qui ne demandaient rien d'autre que de pouvoir y rester pour continuer d'y exercer, au plus proche des populations, leur mission de service public.

Pour autant, nous sommes confrontés à une logique immobilière qui ne cible que la ville d'Angers. Donc le projet imposé à Angers l'est au nom des m<sup>2</sup> laissés vacants dans le reste du département. Cruellement logique quand la seule intention désormais tout à fait claire est en réalité de vendre les biens immobiliers de l'état, même à vil prix, au mépris des conditions de travail de nos collègues.

Nous refusons donc de participer à un simulacre de dialogue social, ne fournissant à notre directeur que

l'opportunité de se déclarer respectueux d'un processus démocratique pourtant factice.

Le dialogue social n'est pas un vernis ou une case à cocher sur une liste de critère à remplir. Nous n'entrerons pas en discussion pour faciliter la mise en place d'un projet que l'on considère comme délétère pour nos conditions de travail.

Le sophisme reste une science obscure et nous présenter un projet comme découlant d'une évidence du simple fait qu'on la considère comme d'ores et déjà aboutie n'aura pas suffi à nous convaincre.

En résumé, si tu n'adhères pas c'est que tu n'as pas compris et avec arrogance, on t'explique que tout va évidemment bien se passer.

La circulaire Borne pose que nous devons être acteurs de nos conditions de travail, que son objectif est « d'offrir un cadre de travail toujours plus qualitatif » et que toute évolution « doit être précédée d'un dialogue social de qualité avec les représentants des personnels ».

Qu'à cela ne tienne...

Nous serons donc bien présents pour faire que ces évolutions n'aboutissent pas à l'ensardinement des agent·es et agents de la DDFiP49 et que le projet de vente d'Arnauld n'aboutisse pas, tout court !